

Vénéjan



Bulletin municipal

N°1 | Décembre 2020 | www.venejan.fr

Sommaire

BULLETIN MUNICIPAL N°1 ■ DÉCEMBRE 2020

Économie et Solidarités ————— 3 - 5

**Relations Publiques et
Développement Durable** ————— 6

**Urbanisme - Patrimoine
et Projets** ————— 7 - 8

Travaux et Sécurité ————— 9 - 11

Associations et Festivités ————— 12

**École de Vénéjan et
Jeunesse** ————— 13 - 14

**Agglomération du
Gard rhodanien** ————— 15

Point Information ————— 16

CONTACT

La mairie vous accueille lundi, mardi et jeudi
de 8 h à 12 h et de 14 h à 18 h.
Le vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h à 16 h.

Tél. : 04 66 79 25 08 - Fax : 04 66 79 25 94

Mail : mairie@venejan.fr

Site internet : www.venejan.fr

Courrier : Mairie de Vénéjan
95, Grand' Rue - 30200 VÉNÉJAN

À VENIR

**UNE COLLECTE AU PROFIT
DES RESTOS DU COEUR
EST PRÉVU LE
30 JANVIER 2021**



Édito du Maire



L'édition de ce premier bulletin municipal pour cette nouvelle municipalité est l'occasion de venir partager avec vous ces premiers mois d'activité et de vous présenter nos perspectives pour l'année 2021.

Je ne vous cache pas que nos préoccupations sont avant tout la gestion au quotidien de la pandémie liée au COVID-19, mais c'est aussi une continuité de service que nous voulons assurer.

Les derniers mois ont été rythmés par la gestion de l'école en déconfinement, puis une reprise presque normale et depuis quelques semaines un retour à un protocole durci pour s'adapter au nouveau confinement.

En marge de la vie scolaire, les services Mairie, Poste sont maintenus et nous sommes à l'écoute permanente de vos préoccupations.

Je tiens ici à remercier tous les employés et tous les élus pour leurs implications pour cette gestion au quotidien. Un grand merci aussi à toutes les couturières qui tout au long du premier confinement, se sont mobilisées pour confectionner des masques de toutes les tailles.

Dans ce bulletin, outre la partie budgétaire conventionnelle, vous allez retrouver les sujets que nous avons traités en 2020 et ceux que nous projetons de faire en 2021.

Notre ligne de conduite reste l'équilibre des finances en réalisant des projets mesurés en adéquation avec nos budgets.

Ne pouvant vous rencontrer avant la fin de l'année au vue des contraintes sanitaires, je tiens à vous souhaiter de bonnes fêtes de fin d'année malgré le contexte sanitaire qui guide notre vie de tous les jours.

Prenez soin de vous et de vos proches.

Gérard ESTELLE



Tirage : 580 exemplaires.

Fini d'imprimer : décembre 2020

Crédits photos : Mairie de Vénéjan.

Création graphique : Éloïse Fantone.

Réalisation : Reproconcept® à Pont-Saint-Espirit.

Économie et Solidarités

► Béatrice LOISON

FINANCES



LES COMPTES ADMINISTRATIFS 2019

Cf. Conseil municipal du 1^{er} juillet 2020

COMMUNE

FONCTIONNEMENT		
Année	2018	2019
Dépenses	815 716,40 €	801 918,64 €
Recettes	952 147,64 €	977 896,82 €
Résultat d'exercice	431,25 €	175 978,18 €
Résultat reporté	3 935,39 €	2 366,63 €
Résultat de clôture	140 366,63 €	178 344,81 €

INVESTISSEMENT		
Année	2018	2019
Dépenses	702 454,86 €	709 697,61 €
Recettes	820 044,76 €	618 898,40 €
Résultat d'exercice	118 000,90 €	-90 799,21 €
Résultat reporté	- 61 000,28 €	57 000,62 €
Résultat de clôture	57 000,62 €	-33 798,59 €

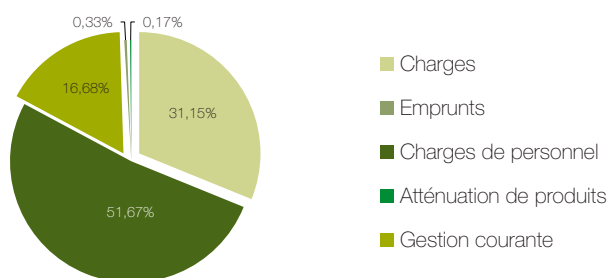
ASSAINISSEMENT

FONCTIONNEMENT		
Année	2018	2019
Dépenses	19 264,00 €	20 343,24 €
Recettes	16 289,04 €	25 339,50 €
Résultat d'exercice	- 2 974,96 €	4 996,25 €
Résultat reporté	4 710,65 €	1 735,69 €
Résultat de clôture	1 735,69 €	6 731,95 €

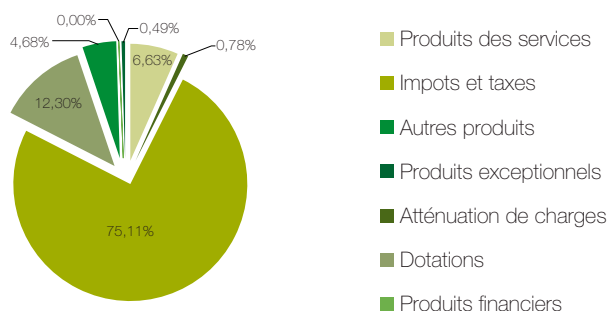
INVESTISSEMENT		
Année	2018	2019
Dépenses	32 036,20 €	143 486,65 €
Recettes	54 254,18 €	119 275,53 €
Résultat d'exercice	22 217,98 €	- 24 211,12 €
Résultat reporté	- 8 884,90 €	13 333,08 €
Résultat de clôture	13 333,08 €	-10 878,04 €

COMMUNE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES 2019



RECETTES 2019



CCAS

FONCTIONNEMENT		
Année	2018	2019
Dépenses	5 217,44 €	8 121,91 €
Recettes	9 200,00 €	4 230,66 €
Résultat d'exercice	3 982,56 €	-2 991,25 €
Résultat reporté	1 757,95 €	5 740,51 €
Résultat de clôture	5 740,51 €	2 749,26 €



Christine FABREGUES (CONTRÔLE DE GESTION)

AFFECTATION DES RÉSULTATS 2019

Cf. Conseil municipal du 1^{er} juillet 2020

CCAS

FONCTIONNEMENT				
Excédent de clôture	2 749,26 €	Report	2 749,26 €	Recettes fonctionnement

ASSAINISSEMENT

La communauté d'agglomération a récupéré au 1^{er} janvier 2020 la compétence de l'assainissement. L'excédent de fonctionnement et le déficit d'investissement sont transférés à l'agglomération.

COMMUNE

FONCTIONNEMENT				
Excédent de clôture	178 344,81 €	Report	170 000 €	Recettes investissement
			8 344,81 €	Recettes fonctionnement
INVESTISSEMENT				
Déficit de clôture	33 798,59 €	Report	33 798,59 €	Dépenses investissement

FISCALITÉ 2020

Cf. Conseil municipal du 1^{er} juillet 2020

Maintien des taux d'imposition des taxes directes locales

TAXE HABITATION (TH)	
Commune	6,38 % (inchangé depuis 2012)

TAUX FONCIER BÂTI (TFB)	
Commune	13,36 % (inchangé depuis 2013)

TAUX FONCIER NON BÂTI (TFNB)	
Commune	50,31 % (inchangé depuis 2007)



Préparation des colis de Noël

BUDGETS PRIMITIFS 2020

Cf. Conseil municipal du 8 juillet 2020

BUDGET ANNEXE CCAS	
Le budget CCAS s'équilibre en dépenses et recettes à	9 200 €

BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE	
La section fonctionnement s'équilibre en dépenses et recettes à	908 000 €
La section investissement s'équilibre en dépenses et recettes à	432 000 €

CONCLUSION



En cette année particulière, les dépenses de fonctionnement de la commune ont concerné beaucoup de produits COVID.

En ce qui concerne les investissements, nous avons réalisé l'enfouissement des conteneurs route de la gare, les travaux de sécurisation de la traverse du plateau et de la route de Bagnols. Nous avons lancé l'étude de la boulangerie et de ses abords, le PLU, de la sécurisation des entrées du village et du Luget. Et nous avons commandé un véhicule électrique. Le toit de l'église est réparé. Les travaux sur la maison des Alpilles ont commencé afin de régulariser un litige concernant la cave de ce bâtiment. Des travaux de réfection de la voirie sont également prévus.

Dès le début du mandat notre objectif a été d'obtenir le versement des subventions en cours.

UNE NOUVELLE ÉQUIPE DU CCAS

Stéphanie THOUMIEUX

Toujours au plus près des Vénéjanaises et Vénéjanais, visant à assurer votre bien être dans notre beau village l'équipe du CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) est composée d'hommes et de femmes partageant les mêmes valeurs humaines et sociales.

Ses membres sont issus :

- De l'équipe municipale Gérard ESTELLE ; Stéphanie THOUMIEUX ; Béatrice LOISON ; Yves BLANC ; Catherine DALIBERT ; Christine FABREGUES, Florian POUDEVIGNE,

- De milieux professionnels et associatifs en lien avec le secteur du social : Carole ANTOUARD ; Claudie BROCHIERO ; Aurore FOURNET ; Catherine MARTEAU ; Gisèle QUATRA ; Alain QUERY.

Dans l'échange et la concertation, nos actions portaient sur :

- Une présence au plus près des personnes vulnérables (plan canicule, COVID 19...),
- La semaine Bleue : journée nationale réservée aux personnes âgées prévue le 7 octobre,
- L'opération brioche au profit de l'UNAPEI : s'est déroulée du 12 au 18 octobre,
- Le Téléthon : cette journée prévue le 5 décembre prévoyait un travail collaboratif entre les diverses associations de la commune,
- Le repas des aînés, moment convivial et chaleureux pour les personnes âgées, était programmé le 28 novembre,
- Le colis de Noël, distribué aux personnes non présentes le jour du repas,
- L'opération "permis" : une aide financière est accordée aux jeunes désirant passer leur permis de conduire et répondant à des critères spécifiques en échange de 50 heures passées au profit de la commune ou d'une association.

Si certaines de ces actions ont pu être réalisées, la problématique sanitaire actuelle (COVID-19) nous a amené à annuler 2 moments conviviaux réservés aux personnes âgées que sont la semaine bleue et le repas des aînés, ainsi que le Téléthon du 5 décembre. Pour ce dernier, nous avons lancé la collecte de piles usagées qui se terminera le 15 janvier.

Le repas de nos aînés n'ayant pu se faire, les personnes âgées de 70 ans et plus ont reçu la visite d'un membre du CCAS qui leur a remis un colis.

ÉCONOMIE - ENTREPRISE - ARTISANAT

Bénédicte CHAUVET

Une rencontre était prévue avec les entreprises et les artisans en novembre, mais étant donné le contexte sanitaire elle s'est tenue le 15 décembre 2020.

TOURISME

Elora CHIOUSSE

Comme chaque année la rencontre avec les acteurs du tourisme Vénéjanais s'est tenue le lundi 5 Octobre 2020. Cette réunion avait pour but d'échanger avec les commerçants (caves et boulangerie) et les différents hébergeurs présents sur la commune sur leurs bilans touristiques de cette année un peu particulière, perturbée par la Covid-19.

Plusieurs points ont été abordés lors de nos échanges :

- La taxe de séjour n'augmentera pas en 2021,
- Report du versement de la CFE au 15 décembre et réductions possibles dans certains secteurs touchés par la crise du coronavirus,
- Rénovation du balisage des sentiers de randonnée de la commune par l'Agglomération,
- Mise en vente courant 2021 de cartoguides, recensant les divers sentiers de randonnée des alentours, reproduits en 3 parties : "Entre Cèze et Ardèche", "Autour du Camp de César", "Autour de Rochefort du Gard", dans l'office du Tourisme Provence Occitane,
- Les nuisances sonores de cet été ont également été abordées, avec des plaintes de certains clients de nos hébergeurs,
- La fibre devrait arriver en 2021.

Les bilans sont assez mitigés, une année spéciale pour ce secteur particulièrement touché par la crise sanitaire provoquée le coronavirus, mais en moyenne la saison estivale a été plutôt bonne compte tenu des difficultés attendues.

AGRICULTURE

Elora CHIOUSSE

Le 3 août 2020, nous avons rencontré le chargé de la mission foncière du Gard de la SAFER (Société d'Aménagement Foncier et d'Établissement rural). Lors du conseil municipal du 14 octobre 2020 nous avons conventionné avec la SAFER. Cette convention a pour objet la surveillance du marché foncier sur notre territoire. Une "veille foncière" nous informe des projets de vente, préemption ou rétrocession du foncier et un "observatoire" permet d'avoir accès à des indicateurs clés de la dynamique des territoires.

Nous avons également à plusieurs reprises pris contact avec un berger afin de développer sur la commune du pastoralisme. Malheureusement les différentes rencontres n'ont pu se concrétiser à ce jour, vu le contexte sanitaire.

Une rencontre a été organisée avec le nouveau propriétaire du domaine de Belle-feuille, l'occasion d'échanger avec Monsieur Burel dont les projets sont ambitieux avec la reprise et la mise en valeur du vignoble des viticulteurs qui ont cessé leurs activités.

Relations Publiques et Développement Durable

► Béatrice LOISON

RELATIONS PUBLIQUES



CONCERTATION

Une rencontre avec les riverains de la Grand-rue s'est déroulée le 3 août 2020.

Le but de la rencontre était de résoudre ensemble les points suivants :

- Problème de circulation dans cette rue qui est, pour la partie entre l'église et la poste, à double sens en raison des véhicules qui sont garés sur la partie gauche de la chaussée,
- Cas de véhicules garés sur une longue période par certains propriétaires,
- L'impossibilité, parfois, pour un véhicule de secours de circuler.

Les participants sont d'accord d'installer des bacs à fleurs pour contraindre et inciter les riverains à se garer sur les différents parkings du village.

Un "dépose minute" est évoqué pour permettre aux riverains de décharger leurs affaires.

Tout ceci est en réflexion pour l'instant.

DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE

Dans notre programme, le deuxième axe concerne la concertation et en découle la démocratie participative qui fait partie intégrante du troisième axe le Pacte de transition. Pour mettre en place cette démarche de démocratie participative nous devons créer un Conseil citoyen.

Qu'est-ce qu'un conseil citoyen ?

C'est un collectif d'habitants dont la mission première est de permettre l'émergence d'une **expression libre** des habitants d'un territoire.

Quels sont les enjeux ?

- Redonner la parole aux habitants dans leur diversité, leur permettre de s'exprimer sur leurs besoins et les difficultés dans leurs quartiers, évoquer des sujets qui les concernent, faire entendre la parole de ceux qu'on entend le moins (jeunes par exemple) ;
- Faire des propositions qui pourraient être mises en œuvre pour un mieux vivre ensemble dans les quartiers ;
- Faire circuler l'information ascendante et descendante : transmettre des informations aux habitants afin qu'ils deviennent des relais dans leur quartier, et faire remonter une information du terrain aux élus ;

- Favoriser une reconnaissance mutuelle entre les habitants et les acteurs institutionnels ;
- Formuler les avis et attentes sur des projets de la municipalité ;
- Soutenir les initiatives citoyennes correspondant aux besoins des habitants ;
- Permettre aux citoyens de s'impliquer dans la vie de leur quartier, de leur commune.

Si vous souhaitez participer à ce Conseil citoyen signalez-vous auprès de la mairie soit par téléphone au 04 66 79 25 08, soit par mail mairie@venejan.fr

DÉVELOPPEMENT DURABLE



La commission s'est réunie une première fois le 6 juillet 2020 afin de lister les 32 mesures du Pacte de transition abordé lors de notre campagne électorale cette mission incombe à **Bertrand MATHY**.

15 mesures ont été sélectionnées comme par exemple une politique d'achat public responsable, une mise en place d'une politique de sobriété et d'efficacité énergétique et une démarche à énergie positive, l'accueil d'un berger, une alimentation locale et équitable à la cantine, une prévention ainsi qu'une revalorisation des déchets, limitation des véhicules dans la Grand-rue et promouvoir le co-voiturage... En cette période de Covid-19, ce dernier n'a pas pu être mis en place. Nous avons décidé de modifier la charte de la Boîte à dons de la place du village afin qu'elle ne devienne pas une annexe de la déchetterie. Vous pouvez y déposer des livres en tout genre et des jeux de société.

La deuxième fois les membres de la commission Développement durable ont rencontré la directrice de l'école le 24 août.

Le but de cette rencontre était de l'informer de nos actions :

- Anti-gaspillage alimentaire à l'école qui passe par le changement potentiel du prestataire,
- Réductions de déchets,
- Mise en place de bac pour les restes alimentaires afin de nourrir des animaux,
- Possibilité de création d'un jardin partagé à l'école.

Urbanisme - Patrimoine et Projets

► *Thierry LOISON*

PLAN LOCAL D'URBANISME

Le 8 juillet 2020, le conseil municipal a délibéré pour lancer la révision du Plan Local d'Urbanisme, une nécessité après sept ans d'application du précédent PLU. En effet dès 2014, l'État a rabattu les cartes avec la loi ALUR qui entre autres supprime le coefficient d'occupation du sol. Le futur est à une réduction de la consommation des espaces naturels et agricoles, et une exigence de densification, notre PLU n'est plus adapté. Il est obligatoire de le rendre compatible avec le SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) rédigé et approuvé le 14 décembre 2020 par l'Agglomération du Gard Rhodanien.

Le cabinet d'étude Crouzet Urbanisme de Saint Paul Trois Châteaux a été choisi pour son expérience sur notre territoire et la présence d'un "vrai" urbaniste de formation.

Le montant de la révision du PLU s'élève à 44 307 € TTC, avec un surcoût imposé par la loi liée à notre zone Natura 2000, mais l'État devrait prendre en charge une partie des dépenses (environ la moitié).

Le calendrier :

Phase 1 Diagnostic communal et état initial de l'environnement	Septembre 2020 Janvier 2021
Phase 2 Conception du PADD (Plan d'Aménagement et de Développement Durable)	Septembre 2020 Juin 2021
Phase 3 Conception des OAP (Orientation d'Aménagement et de Programmation)	Septembre 2021
Phase 4 Élaboration du règlement, justification des choix retenus, évaluation des incidences du PLU / Arrêt du projet	Décembre 2021
Phase 5 De l'enquête publique à l'approbation	Janvier 2022 Avril 2022

Dès le 2 septembre 2020, le conseil municipal a débattu sur l'orientation du PADD, ayant pour effet de "sursoir à statuer", c'est-à-dire à mettre en suspend toutes les autorisations d'urbanisme qui n'iraient pas dans le sens des orientations générales définies lors de ce débat.

Bien évidemment il y aura des réunions publiques dans la mesure des restrictions sanitaires, à nous de réinventer le débat public, aussi nous mettons à disposition l'adresse mail du service urbanisme urbanisme@venejan.fr pour que vous puissiez nous communiquer vos demandes.

Dès à présent nous pouvons affirmer qu'à l'issue de la révision, et en particulier pour éviter les dérives constatées :

- Il n'y aura pas d'augmentation de la surface constructible et même une diminution, imposée par l'État par l'intermédiaire du SCOT,
- Les zones importantes feront l'objet d'une OAP (1),
- Le pluvial sera examiné de très près pour ne pas aggraver le ruissellement sur la commune,
- Notre patrimoine (bâti et naturel) sera protégé,
- Des zones ne seront plus constructibles ou avec des constructions limitées comme le Clau de la Garde et le Plateau.

La révision du PLU c'est 15 mois d'étude jusqu'au printemps 2022.

(1) OAP : Les OAP permettent la mise en œuvre d'un urbanisme de projet partagé entre l'aménagement du porteur de projet et le projet de territoire de la collectivité.

LA PROTECTION DU PATRIMOINE

Nous avons rencontré l'Architecte de Bâtiments de France (ABF), Denis Magnol, accompagné d'un ingénieur Rafaël BENACHOUR récemment recruté qui sera le correspondant de notre secteur.

Il était crucial d'échanger avec ceux qui donnent les avis sur les autorisations d'urbanisme dans le périmètre de notre monument inscrit (La chapelle Saint Jean-Baptiste).

À ce sujet nous envisageons la mise en place d'un PDA (Périmètre délimité des Abords) pour définir un périmètre de protection qui a plus de sens que celui de 500 m autour de notre chapelle, et d'avantage de cohérence avec le tissu bâti ancien.

Quelques rappels de prescriptions de l'ABF :

- Pas de menuiserie PVC dans le périmètre,
- Pas de climatiseurs visibles depuis l'espace public (des caches peuvent être tolérés),
- Pas d'enduit tout prêt, mais des enduits naturels chaux et sable,
- Pas systématiquement "décroûter" les murs en pierres (lorsqu'ils sont en pierres de type "tout venant").

RAPPEL : la pose d'un élément technique entraîne la modification de l'aspect extérieur de la façade et doit à ce titre faire l'objet d'une demande de **déclaration préalable**.

PROJETS

Le déplacement de la Boulangerie est lancé, les élus ont décidé de faire confiance à une architecte locale, Caroline Gougis, pour nous accompagner sur ce dossier. C'est un de nos engagements de faire appel quand c'est possible aux compétences locales, Vénéjanaises en priorité, puis du territoire du Gard Rhodanien. En complément la Chambre des Métiers et de l'Artisanat que nous avons rencontrée, nous conseille et participe activement au montage des dossiers de subvention pour la commune dans un premier temps et pour le boulanger dans un deuxième temps.

Des objectifs multiples pour l'organisation de cet espace : l'installation du boulanger dans des locaux accessibles, sains et fonctionnels avec la rénovation et l'extension de la maison existante, mais aussi l'aménagement extérieur pour offrir plus d'une quinzaine de places de stationnement supplémentaires ainsi que des emplacements pour les marchands ambulants (marché du samedi et "food truck"), des sanitaires publics, tout en conservant un espace vert et des cheminements piétons.

La convivialité sera au cœur de ce projet idéalement situé.

Nous avons insisté sur son aspect stratégique pour Vénéjan, la crise sanitaire est venue confirmer le besoin de maintenir et de renforcer les services de proximité essentiels.

Un planning optimiste souhaiterait une ouverture septembre 2021 mais un autre plus réaliste vise plutôt début 2022 !

En toute transparence à la publication de ce bulletin nous en sommes au bouclage de la phase APS (Avant Projet Sommaire) qui donne une idée de l'enveloppe financière des travaux, évalués à 120 000 € HT de VRD (Voirie Réseaux Divers) et entre 200 000 € et 260 000 € HT pour les bâtiments selon les options choisies. Nous pouvons espérer des aides de la Région à minima le "Pass Commerce" (plafond 80 000 €), de l'État à hauteur de 30 % (sur les parties éligibles), du fond de concours de l'Agglomération, de la DRAC pour l'aspect qualitatif au niveau architectural (périmètre de la chapelle).



Vue 3D - C GOUGIS Architecte

Travaux et Sécurité

► *Thierry LOISON et Florian POUDEVIGNE*

TRAVAUX

VOIRIE

Bernard PEPIN

- La mise en place de trois conteneurs à déchets, enterrés, à proximité de l'espace Maurice Fost : la fourniture et l'installation est assurée par la communauté d'agglomération du Gard Rhodanien, la commune ayant en charge les terrassements avec blindage et les remblais. Ces travaux ont été livrés le 18 juin 2020,
- La sécurisation du carrefour de la Traverse du Plateau avec réalisation d'un îlot séparateur et mise en place d'un coussin berlinois, ces travaux ont été terminés fin octobre 2020 (photo ci-contre),
- Sur la RD 148, la continuité piétonne, avec la sécurisation du cheminement piéton TR1, ces travaux s'inscrivent dans la continuité des tranches précédentes, avec la réalisation des accotements en enrobé, de bandes blanches et de bandes en résine gravillonnée. Ces travaux relatifs à la sécurité concernent la demande de DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) de 2015 modifié en 2018.



Les travaux engagés en 2020 et qui seront terminés fin décembre : concerne d'une part le rebouchage partiel de trous en enrobé à froid, et d'autre part la réfection de portions de chaussée particulièrement détériorées (Chemin de Rochegude, chemin de la Nouve, chemin ancien château d'eau.).

L'ensemble de ces travaux sont réalisés par des entreprises locales : l'entreprise Anglezan de Vénéjan, Cévennes marquage d'Alès, et le bureau d'études Cereg

agence de Bagnols pour les opérations "Traverse du plateau et RD 148".

L'ensemble de ces travaux représentent 76 000 € TTC Pour les travaux prévus en 2021 :

- La poursuite des travaux de réfection des voies et chemins communaux,
- La réparation/réfection de la bande de roulement du pumtrack,
- La sécurisation des entrées du village avec des plateaux surélevés.

AGENTS TECHNIQUES

Alain CLERC

Les élus décident de passer à l'électrique, avec le Kangoo Maxi Z.E. Grand Volume, pour renouveler un véhicule vieillissant. Un engagement dans le cadre du Pacte de Transition.

Tout à fait adapté aux trajets et au kilométrage faible du véhicule utilisé par les agents techniques sur la commune.

Bonus écologique, prime à la conversion écologique, remise commerciale, une opportunité qu'il ne fallait pas rater ! de 25 900 € HT l'offre tombe à 10 813 € HT.

Location de la batterie à 60 € HT par mois pour 7 500 km annuels. Livraison en Janvier 2021.



LES BÂTIMENTS COMMUNAUX

La collectivité compte 13 bâtiments ou espaces mis à disposition pour les services publics, les associations, les commerces et les services ainsi que 6 logements. Dès le début de mandat un inventaire des différents travaux à réaliser a été fait sur les bâtiments communaux, en particulier ceux qui sont en location. C'est **Félix Bouyer** conseiller municipal délégué aux bâtiments communaux qui accueille les nouveaux locataires et réalise les états des lieux entrants et sortants. Il assure la prise de contact avec différents artisans pour les travaux (devis, suivi des chantiers). Il est prévu, dans le cadre de la transition énergétique, la rénovation de l'isolation des logements.

Des travaux d'entretien ont déjà été mis en œuvre pour l'école, le cabinet "Les Colibris", mais le plus gros chantier a été la réfection urgente de la toiture de l'Église du village qui était fortement détériorée et dont les infiltrations causaient de gros dommages à l'intérieur de l'édifice. L'entreprise Vénéjanaise spécialisée DER Toiture a effectué les travaux.

Toujours dans un souci de protection des administrés contre les risques liés au ruissellement, la commune a fait l'acquisition d'un terrain route de la gare qui permettra de créer un espace tampon pour les eaux pluviales.



LES RÉSEAUX

Yves BLANC



Éclairage public :

L'éclairage LED devient la règle, Vénéjan se positionne pour renouveler le parc de l'éclairage public dans le cadre d'une nouvelle doctrine du SMEG (Syndicat Mixte d'Électricité du Gard). En effet l'aide au financement est de 70 %, 30 % restent à la charge de la commune qui seront compensés par l'économie d'énergie réalisée et sur les abonnements.

Le centre du village est priorisé car équipé de lampes énergivores, des économies seront réalisées sur la consommation dans un facteur de 5, avec une réduction de l'éclairage à 70 % entre 22 h et 6 h.



Réseau électrique :

La mise en discrétion des réseaux va se poursuivre et se terminer route de la gare, avec les travaux coordonnés de rénovation du réseau d'eau potable.

Fibre optique :

Vous avez pu constater, l'intervention d'entreprises sur la commune. Nous avons fait remonter au prestataire les manquements à la sécurité, son personnel travaillant dans des situations parfois dangereuses.

Deux armoires ont été déployées, une au rond-point l'autre à la montée du plateau, chaque armoire peut desservir 300 abonnés.

Pour l'instant il ne s'agit que du réseau sous-terrain, la fibre chez l'abonné suit le réseau cuivre actuel, donc elle arrivera aussi de façon aérienne selon les secteurs. Nous pouvons espérer au mieux une mise en service fin du premier semestre 2021, mais étant donné les retards, le deuxième semestre 2021 est plus crédible.

Pour **l'eau et l'assainissement** nous vous rappelons que l'agglomération du Gard Rhodanien a la compétence depuis le 1^{er} janvier 2020.

LES ENTRÉES DU VILLAGE

Le bureau d'étude CEREG après plusieurs visites sur le terrain nous a rédigé un dossier pour une validation et une demande de subventions auprès du Département. Différents dispositifs ont été évalués. Il s'avère que les passages surélevés demeurent le meilleur moyen de faire ralentir les véhicules.

Cet avant-projet propose de créer :

- deux passages surélevés de 14 m espacés de 180 m entrée Ouest (avant le rond-point en venant de Bagnols),
- deux passages surélevés de 14 m espacés de 260 m entrée Nord au niveau de Rouveyrolles,
- un large passage surélevé de 24 m, hameau du Luget au carrefour du Chemin du Luget (voir image ci-dessous).

Pour installer ces dispositifs, il faut être en agglomération et ne pas avoir trop de contrainte au niveau pluvial. D'une entrée à l'autre de Vénéjan ça ne sera pas moins de sept dispositifs avec ceux existants pour limiter la vitesse.

Un coût estimé à 40 500 € HT.

Bien entendu dès que possible nous présenterons ces aménagements aux riverains concernés.

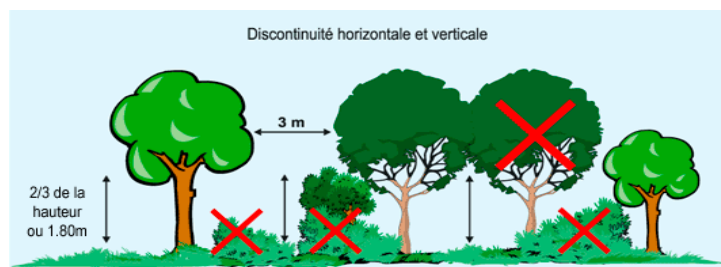


RISQUES MAJEURS

Sylvie ETROIT

Incendie :

Suite à l'état des lieux que nous avons mené au mois de juin 2020 depuis l'extérieur des propriétés, certains d'entre vous ont reçu un courrier rappelant les Obligations Légales de Débroussaillage (OLD), à savoir qu'il est de la responsabilité de chaque habitant de nettoyer les terrains dans un rayon de 50 m autour de son habitation.



Évidemment, chaque situation individuelle n'est pas toujours facile à bien apprécier, mais l'idée est de vous sensibiliser au risque de feu de broussaille et de forêt, de plus en plus présent en raison du changement climatique : notre commune porte encore les stigmates du dernier incendie.



L'incendie du 1^{er} août 2017 a d'ailleurs permis de vérifier que les conséquences d'un feu sont considérablement limitées si le terrain concerné a été débroussaillé : certes le feu y passe, mais rapidement et sans s'y installer, contrairement aux zones à l'abandon...

Quant aux bois brûlés qui défigurent les abords de notre commune depuis le Luget, une réflexion est en cours pour les résorber, mais il apparaît qu'il est fort difficile de mobiliser des entreprises de travaux forestiers, sur des bois brûlés déjà anciens, pourrissants ou durcis suivant les cas, qui ne sont plus guère valorisables.

Inondation :

Une nouvelle étude approfondie, à laquelle participe notre commune, a démarré cet été, pour simuler différents scénarios de crue du Rhône et de ses affluents, rive droite du Rhône, à partir d'une modélisation fine, et étudier les impacts de ces crues. Le modèle permettra de définir les protections susceptibles d'être mises en place et les dispositions à prendre, afin de limiter les conséquences des inondations sur les enjeux à préserver. Cette étude devrait aboutir fin 2021.

Plan Communal de Sauvegarde (PCS) :

Le Plan Communal de Sauvegarde permet au Maire de gérer au mieux les événements graves susceptibles de se produire, qu'il s'agisse de phénomènes climatiques extrêmes, d'incendies, etc. Il définit l'organisation des élus et des personnels municipaux entre les différentes cellules de crise, les actions à mener et les dispositions à prendre selon les situations, ainsi que les moyens dont disposent la commune. Il vient d'être remis à jour pour prendre en compte les dernières évolutions.

Associations et Festivités

► Florian **POUDEVIGNE**

WORLD CLEAN UP DAY



World Clean Up Day, appelé aussi journée mondiale du nettoyage, est une opération planétaire, ayant pour objectif la lutte contre la pollution à travers des nettoyages citoyens.

Cette année, elle était programmée le 19 septembre 2020.

La commune de Vénéjan y a participé : 40 personnes divisées en 5 secteurs étaient mobilisées et ont couverts l'ensemble du territoire de village.

6 m³ de déchets ont été ramassés.



INITIATIVE CITOYENNE



Depuis plusieurs mois, une "brigade verte" issue de l'association Réseau d'Échanges de Vénéjan a pris en main le nettoyage et les plantations du vieux village. Ces riverains secondés par les agents techniques pour le matériel et le gros œuvre, redonnent vie à ce coin plein de charme de Vénéjan. De plus avec le soutien cet été d'emplois saisonniers de jeunes l'arrosage des nouvelles plantations a été maintenu durant l'été.

Tous les mardis et jeudis, cette "brigade verte" restaure les murets du vieux village. Bientôt les plantations reprendront. La Municipalité remercie les pionniers Jeanne Pontier, Joëlle Colas, Marité Bérard, Fabienne Garcher et Robert Dumolard ainsi que ceux venus agrandir cette équipe pour leur implication et leur travail.

ANNÉE COMPLIQUÉE POUR LES ASSOCIATIONS

Cette année a été particulière pour toutes les associations de Vénéjan. Les grandes manifestations ont dû être annulées, Saint Patrick, Bodéga, Fête de l'école, Soirées Musicales, rencontres chorales, repas de fin d'année... et les activités hebdomadaires aussi.

Nous apportons tout notre soutien aux bénévoles et aux adhérents de nos associations qui ont fait preuve de sagesse, d'engagement et de sérieux durant toute cette période.

La reprise tant espérée et attendue à la rentrée de septembre a demandé beaucoup d'efforts à chacun pour mettre en place des protocoles sanitaires adaptés à toutes les pratiques et nous remercions tous les responsables associatifs pour leur dévouement. Malheureusement à l'heure à laquelle nous publions ce bulletin municipal, un nouveau coup d'arrêt a dû être mis à cette reprise tant attendue.

Nous ne pouvons qu'espérer que ces efforts soient suffisants pour que 2021 voit revenir la fête, la convivialité et le partage dans Vénéjan grâce à nos nombreuses associations.

Nous restons engagés auprès de chacune d'elles pour que le moment venu les actions prévues soient un succès. Bon courage à toutes et tous.

Malgré les contraintes sanitaires, le comité des fêtes a pu proposer le 11 octobre 2020 un récital sur des airs d'opéra, des chants sacrés et napolitains. Une exposition à la bibliothèque a fourni des explications sur le cirque, thème pédagogique de l'année scolaire 2019-2020 (voir page 14).

École de Vénéjan et Jeunesse

► Catherine DALIBERT

ANNÉE SCOLAIRE 2020 UNE ANNÉE PAS ORDINAIRE EN QUELQUES DATES

Le vendredi 13 mars soir : fermeture des écoles sur décision du Président de la République.

Le mardi 17 mars : début du confinement.

L'enseignement se fait en distanciel.

Le lundi 11 mai : fin du confinement.

Le mardi 12 mai : réouverture de l'école de Vénéjan trois niveaux concernés : la grande section de maternelle, le cours préparatoire et le cours moyen 2^{ème} année. Un protocole sanitaire très strict est mis en place. Pas de services périscolaires.

Le lundi 18 mai : la garderie est ré-ouverte le matin et le soir + pause déjeuner pour le pique-nique des enfants

Le lundi 25 mai : toutes les classes élémentaires sont accueillies avec un nombre limité d'élèves par classe et uniquement la grande section pour les maternelles.

La nouvelle municipalité investit le samedi 23 mai, poursuit les services périscolaires : garderie du matin et du soir + la pause repas pour les enfants qui apportent leur pique-nique.

Lundi 22 juin : l'école accueille à nouveau tous les niveaux, le protocole sanitaire est simplifié.

Le jeudi 25 juin : goûter offert par la mairie à tous les enfants de l'école et remise du livre aux élèves de CM2 qui terminent leur scolarité à Vénéjan.

En fin d'année scolaire, l'école accueillera environ 70 % de ses effectifs.

Le 1^{er} septembre, rentrée des classes avec un protocole sanitaire allégé.

Le 2 novembre, rentrée des classes alors que le reconfinement a débuté depuis le vendredi 30 octobre.

Le protocole sanitaire est renforcé. Les enfants dès 6 ans doivent porter le masque et le brassage des

groupes est interdit, ce qui nous a amené à réorganiser les services périscolaires avec un agent communal supplémentaire pour surveiller la garderie du midi et un élu pour assurer le service de la cantine.

RENTREE LE 1^{ER} SEPTEMBRE 2020

Le jour de la rentrée, le Maire, les élus, la directrice de l'école, les enseignants et le personnel communal étaient présents pour accueillir les parents -portant leur masque- et les enfants dans la cour de l'école. Seuls les parents accompagnants les enfants en petite section étaient autorisés à rentrer dans l'école pour amener leurs enfants.

Christine Clerc :
CM1 - CM2 - Effectif : 25

Isabelle Delfort :
CE1 - CE2 - Effectif : 24

Sandrine Jouve :
CP - CE1 - Effectif : 21

Bérénice Quillien :
MS - GS - Effectif : 23

Magali Dagani :
PS - MS - Effectif : 26

Notre école accueille 119 enfants

Cette année, Isabelle Delfort est la nouvelle directrice, elle vit à Vénéjan depuis 2013 et enseigne depuis 28 ans. Elle est directrice depuis sept ans dont deux à l'École Maternelle Jules Ferry de Pont-Saint-Esprit.



SERVICES PÉRISCOLAIRES

Lors du Conseil Municipal du 8 juillet 2020, a été adopté un nouveau règlement pour la cantine et la garderie.

La nouvelle municipalité a décidé d'appliquer un tarif unique pour le repas et de supprimer le quotient familial ainsi que le tarif exceptionnel pour la garderie du soir. Les repas de substitution pour les enfants non-inscrits à la cantine sont également supprimés. Tous les enfants mangeront la même chose.

Les tarifs ont légèrement augmenté le repas passe de 3,60 € à 3,80 €, il faut cependant noter qu'en raison de la suppression du quotient familial, de nombreuses familles ont vu le prix du repas baisser. La garderie passe de 1,50 € à 1,70 € pour la garderie du matin et de 2 € à 2,10 € pour la garderie du soir.

Le forfait garderie du matin et du soir passe de 3,40 € à 3,60 €.

Vers un nouveau prestataire pour la restauration scolaire.

Notre objectif est de permettre aux enfants de manger de bons repas, adaptés à leurs besoins et de bonne qualité gustative. Le contrat qui nous lie à notre prestataire actuel l'hôpital de Pont-Saint-Esprit se termine le 31 décembre 2020.

Nous avons donc débuté une consultation et affiché un avis d'appel public à la concurrence dans 3 communes Bagnols-sur-Cèze, Pont-Saint-Esprit et Saint-Alexandre. Le 16 novembre 2020, la commission appel d'offres a dépouillé les offres et a choisi le nouveau prestataire. Il s'agit d' API Restauration

(<https://www.api-restauration.com/>) dont la cuisine pour notre secteur est basée à Loriol sur Drôme.

Saint-Étienne-des-Sorts, Saint-Nazaire, Saint-Julien-de-Peyrolas nos voisins lui ont aussi fait confiance.

Circuits courts avec des produits locaux et de saison, d'Ardèche et de la Drôme, une cuisine pour les enfants, des préparations maison, la limitation des plastiques avec un souci de réduire et de valoriser les déchets pour un coût légèrement inférieur ce prestataire satisfaisait tous nos critères.

Un nouveau logiciel pour la gestion des services périscolaires.

La mairie utilise depuis quelques années le portail "monespacefamille" pour la gestion des services périscolaires qui ne donne pas satisfaction. De nombreux problèmes se posent en mairie lors de la facturation et du paiement, mais aussi aux parents lors des réservations.

Lors du Conseil Municipal du 14 octobre 2020 et de la réunion d'élus du 28 octobre 2020, il a été décidé de choisir un nouveau logiciel pour la gestion de la cantine et de la garderie. Il s'agit du portail familles d'ARG Solutions qui est utilisé par de nombreuses communes environnantes Saint-Alexandre, Saint-Nazaire, Saint-Etienne-des-Sorts, Chusclan, Codolet...

Il sera opérationnel dès janvier 2021 et fonctionnera par prépaiement lors de la réservation des repas et de la garderie.

SPECTACLE SUR LE CIRQUE

Du 5 au 16 octobre, l'école a fait son cirque.

Ce stage initialement prévu en juin 2020 a dû être reporté en octobre en raison de la pandémie.

La première semaine les enfants se sont entraînés dans la salle polyvalente de l'école et la seconde semaine dans le chapiteau qui avait été dressé dans la cour de l'école.

Avec l'école de cirque EQUILIBRE de Foissac, les enfants ont été initiés aux principales disciplines des Arts du cirque : Acrobatie, Équilibre sur objets, Jonglerie, Trampoline, Aérien (trapèze, tissus et cerceau) et Jeux clownesques.

Les différentes techniques ont été abordées en tenant compte des possibilités de chacun.

Ces ateliers ont permis de développer et d'entretenir des capacités psychomotrices comme la tonicité, la force, la souplesse, l'équilibre mais aussi des capacités d'ordre cognitives comme la concentration, la compréhension, la mémorisation et... la patience. Après ces deux semaines de pratique, le spectacle a eu lieu le jeudi 15 octobre matin pour la classe de Magali, vendredi matin pour les classes de Bérénice et de Sandrine et le vendredi après-midi pour les classes d'Isabelle et Christine en présence d'élus et de parents du Sou des Écoles.

Malheureusement en raison de nouvelles directives liées à la Covid-19, les parents n'ont pu assister à la représentation.

Un beau moment pour tous les enfants de l'école en cette période morose.

Cette opération a été financée par le Sou des Écoles et la Mairie.



Agglomération du Gard rhodanien

L'Agglomération du Gard Rhodanien a élu le 9 juillet son président, ses vice-présidents et le 20 juillet ses délégués. Si les grands changements espérés n'ont pas été au rendez-vous (on peut incriminer : le peu de participation aux élections municipales de beaucoup de communes dû en grande partie à la pandémie, les résultats des communes importantes) l'ouverture a permis d'intégrer les élus "contestataires".

Nous avons l'espoir (ou la naïveté diront certains) de faire avancer les choses de l'intérieur d'autant plus que la loi impose aux intercommunalités plus de concertation, plus de communication, plus de démocratie.

Béatrice LOISON fait donc partie des élus "intégrés" avec une délégation sur le développement durable. Sa feuille de route est la réduction des déchets avec le maintien du label Territoire Zéro Déchets, Zéro Gaspillage, le renforcement des réseaux de compostage, la réflexion sur la mise en place de broyeur sur le territoire, les animations dans les écoles sur le thème du Développement Durable, le suivi du Natura 2000 de la Forêt de Valbonne, les sentiers de randonnées et la forêt.

Rappel, nous souhaitons :

- Un service de transport pour les Vénéjanais -> la pandémie rabat les cartes et nous fait prendre conscience du besoin de services locaux lorsque les déplacements sont impossibles, en même temps l'espoir d'un transport collectif régulier s'éloigne.
- Une collecte des déchets équitable -> l'Agglomération s'engage vers la redevance incitative basée sur le principe pollueur / payeur.
- Une maîtrise de la gestion de notre eau potable et de ses investissements -> pour l'instant cette compétence nous échappe nous craignons l'augmentation inéluctable du prix de l'eau.
- Une mutualisation au service des citoyens -> l'achat de bac au tri sélectif ou des bacs pour les ordures ménagères, le broyage des végétaux (étude en cours), l'Agglo mobile.
- Une participation active des citoyens par le biais d'enquêtes ou de réunions publiques dès que la situation sanitaire le permettra.

Le Projet de territoire est en cours d'écriture.

AGGLO MOBILE



À NOTER

À Vénéjan le vendredi 15 janvier 2021
de 9 h 30 à 12 h 00

L'Agglo mobile propose une offre de services publics GRATUITS, de qualité et de proximité labellisée "Espace France Services". Ce véhicule équipé itinérant se déplace sur l'ensemble du territoire de l'Agglomération du Gard Rhodanien. Deux agents sont formés pour vous accompagner sur vos démarches administratives.

**Retrouvez le planning de l'Agglo mobile
sur : www.gardrhodanien.fr**

Point Informations

RECENSEMENT JEUNE

Les jeunes filles et garçons doivent se faire recenser en Mairie de leur domicile à leur seizième anniversaire. Ce recensement est la deuxième étape du "parcours de citoyenneté" créé en 1997 qui remplace le service militaire obligatoire.

Ce parcours comporte 3 étapes :

- L'enseignement de Défense (prévu dans les programmes scolaires des classes de 3^{ème} et de 1^{ère}),
- Le recensement (obligatoire à 16 ans),
- La Journée d'Appel de Préparation à la Défense (JAPD) : journée obligatoire avec remise d'un certificat de participation nécessaire à l'inscription de concours et examens.

Sur la base du recensement, tous les jeunes nés en 2003 sont priés de se présenter en Mairie dès leur 16 ans (et dans les trois mois qui suivent) munis du livret de famille des parents afin d'effectuer cette démarche citoyenne.

ÉTAT CIVIL 2020

Mariage

ACHARD Julien, Mathieu, Antoine et MERCADÉ Aurore, Marie, Alice célébré le 29 août 2020

GIANELLI Mickaël, Anthony et MAZZOCCA Marine, Isabelle, Lina célébré le 24 juillet 2020

Naissances

BELTRANDO Axel 13/05/2020

BELTRANDO Pierre 13/05/2020

BLANCHER Louise, Clémence, Justine 16/08/2020

CUIGNET Amélia, Léonide, Claudine 26/08/2020

de FAYARD Léo, Jeff, Armand 08/03/2020

GAMBINI Nolan 30/03/2020

GARCIA BELOTTI Ambre, Karine, Virginie 25/09/2020

GARNERO Lucia, Laury, 26/08/2020

POUDEVIGNE Camille, Alain Joël 18/01/2020

RAYMOND Maely, Brigitte 24/07/2020

REVENKO Alexis, Marc, Alexandre 03/06/2020

Décès

ORJUBIN Gérard, Pierre, Marie 09/02/2020

POLGE-ROUDIL Renée, Jeanine 04/03/2020

DUHEM Clément 30/04/2020

BESSIERE Henriette, Maria, Juliette 19/07/2020

GALTIER Francis, Charles, Emmanuel 07/09/2020

GENTIL Guy, Marc, André 29/10/2020

GIORGELLI-REMINDER Renée, Paule 01/11/2020

COMMUNICATION

Depuis juin un nouvel outil de communication numérique "Les lettres d'information"

La nouvelle équipe a mis en place depuis le début juin un outil de communication numérique : "Les lettres d'information" (ou NewsLetters en anglais).

Il est très facile de s'abonner pour recevoir ces lettres d'information en cliquant sur "Soyez informés" en bas du site internet de Vénéjan et en renseignant le formulaire. Deux listes pour l'instant : "Informations Générales" destinées à tous ceux qui veulent avoir de l'actualité sur Vénéjan et "Informations importantes" qui concernent principalement les Vénéjanais.

Vous pourrez par la suite vous désabonner en cliquant sur le lien à la fin des messages que vous recevrez. Un outil pour vous informer, conforme au RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données)



Et toujours la communication papier, avec un unique bulletin municipal qui sera ajusté en fonction de l'actualité par des courriers d'informations municipales dans l'année.

DIVERS

Nous invitons les propriétaires de chats à faire stériliser et identifier leurs animaux, pour éviter toute prolifération ce qui en général occasionne des problèmes avec le voisinage et se termine toujours mal.

Le Maire, le conseil municipal et le personnel communal vous souhaitent à tous de joyeuses fêtes de fin d'année !